

Objectif de la formation

Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail. Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) aux élévateurs de personnel à nacelle afin de recevoir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, (ART R 5323-56 du Code du travail) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 486 de la CNAM.



+33 9 50 34 24 50



contact@aspformation.com

Public visé

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personne.

Prérequis :

Médicalement apte, avoir minimum 18 ans et maîtriser la langue française.

En cas de tests secs :

Tout conducteur doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné. Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du Code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998 pris en application de cet article.

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2.

Type d'action

Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail

Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)

Formation en centre de formation spécialisé

Code de formation

Formacode :

31715 – Nacelle élévatrice

NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage

Prévention

Recommandation CNAMTS R486

ART R 5323-56 du Code du travail conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 486 de la CNAM.

Durée : 14 à 21 heures (3 jours) Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 70% du temps de formation

Périodicité : tous les 5 ans (2 jours)

Nombre de participants par groupe : 6 personnes maximum

Moyens d'encadrement : Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE

Moyens pédagogiques :

Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires

Etudes de cas concrets, exposés théoriques

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Organisation par ateliers pédagogiques

Installations en centre de formation :

Salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable, blocs sanitaires à disposition des stagiaires

Moyens techniques

Salles de formations équipées

Vidéoprojecteur

Objectif de la formation

Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail. Pouvoir obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) aux élévateurs de personnel à nacelle afin de recevoir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, (ART R 5323-56 du Code du travail) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 486 de la CNAM.



+33 9 50 34 24 50



contact@aspformation.com

Diaporama

Equipement de Protection Individuel (EPI)

Terrain ou aire d'évolution

Sols différents (goudron, ciment, dégradé)

2 Plate-formes élévatrices de personnel CAT B

Porte char pour l'épreuve de chargement et déchargement

Equipements à fournir obligatoirement par les stagiaires :

Casque de protection avec jugulaire

Harnais de sécurité équipé d'un système de retenue anti-chute

Chaussures de sécurité

Chasuble haute visibilité

Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) :

Moyens d'évaluation

Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation

Questionnaire à choix multiples (QCM) (réussite à 70 % minimum)

Examen pratique de manipulation d'une PEMP (réussite à 70 % minimum)

Maximum 6 UT de tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur.

Attestation de présence individuelle

Délivrance du CACES R486 CAT B

Programme détaillé de la formation

Enseignements théoriques

Théorie

Les obligations des constructeurs

Les obligations des employeurs et les responsabilités des constructeurs

CIVILE/PENALE

Les catégories de machine

Les avantages et inconvénients de chaque catégorie

Les différents organes d'une PEMP

Les éléments d'adéquation

Les règles de stabilités et de mise en œuvre

Distance avec les câbles électriques

Les règles de conduite et de stationnement

Les organes de sécurités et de vérifications à effectuer

Procédures de secours

Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP

Utilisation des EPI

Pratique

Prise en poste sur l'appareil

Vérification des sécurités

Stabilisation (nacelle de catégorie 1B)

Manœuvre en mode translation (nacelle 3B)

Procédure de sauvegarde

Fin de poste

Opération de maintenance de son ressort

Evaluation par le Testeur

Test de connaissances théoriques.

Circuit avec exercices pratiques, conformes aux règles de certification